



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 juillet 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-07-152 / CONGRÈS TRAVAUX PUBLIC TP QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le congrès pour les travaux publics constitue un événement incontournable pour ses membres et offre un vaste choix de formations et une programmation riche composée de conférence et de moments dédiés au réseautage;

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel des travaux publics (TP) offre diverses formations pour ses membres qui s'avèrent très pertinentes et utiles dans l'accomplissement de leurs tâches;

IL est résolu:

- **D'AUTORISER** la participation du directeur de la voirie de la municipalité au congrès annuel des travaux publics 2026 qui se tiendra le **14 et 15 octobre 2026 au coût de 1400.00\$ taxes non comprises.**
- **QUE** les frais d'hébergement et de nourriture soient remboursés ainsi que les frais de déplacement soient remboursés telle que la politique interne le mentionne.

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **8 juillet 2026.**

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière